



L'Apollinois

SEPTEMBRE 2026

Avec un peu de retard, nous tenons à souhaiter un joyeux anniversaire à Mme Jeannette car 100 ans c'est tout un parcours que certain de nous ne verrons pas.



Laissez-vous gâter

But du journal

Dans le but d'offrir les nouvelles de chez nous, on tenait à offrir à la population de Ste-Apolline un bulletin qui annoncerait les activités à venir et les changements importants au fil des mois.

Politique du journal

Le but premier étant d'informer la population.
Les auteurs conservent l'entière responsabilité de leurs textes. Le journal L'Apollinois se réserve le privilège d'écourter, corriger, modifier, d'abrégé et même de refuser de publier certains articles pouvant causer préjudice.

Responsable

- ♣ Johanne Marceau, montage et mise en page
- ♣ Collaborateurs du mois : Liliane Couture, Sonia P., Thérèse M.

Municipalité de Ste-Apolline de Patton

Tu es bon en mise en page fait moi signe, on peut l'améliorer ensemble



Envoyé vos publications à cette adresse pour date limite soit le 18 du mois

Adresse courriel : apollinoisjournal @hotmail.com

Liste de prix pour la publicité en noir/blanc

1 page 17 \$ par mois (204 \$ pour l'année)

1/2 page 12 \$ par mois (144 \$ pour l'année)

1/4 page 7 \$ par mois (84 \$ pour l'année)

Carte d'affaire 55 \$ pour l'année noir

Petites annonces : sans frais

Don volontaire

~~~~~  
Date de tombée le 18 du mois pour parution le mois suivant  
~~~~~

Vous pouvez trouver les parutions du journal sur le site de la municipalité et dans votre boîte aux lettres, temps qu'il y aura des dons, le journal continuera de vous être livré mais on a besoin de vous, contribution volontaire acceptée. Le but c'est que le journal réussisse à payer les frais ce n'est pas de faire de l'argent
MERCI à ceux qui contribuent généreusement !

Ensemble, racontons Sainte-Apolline

Comité du livre

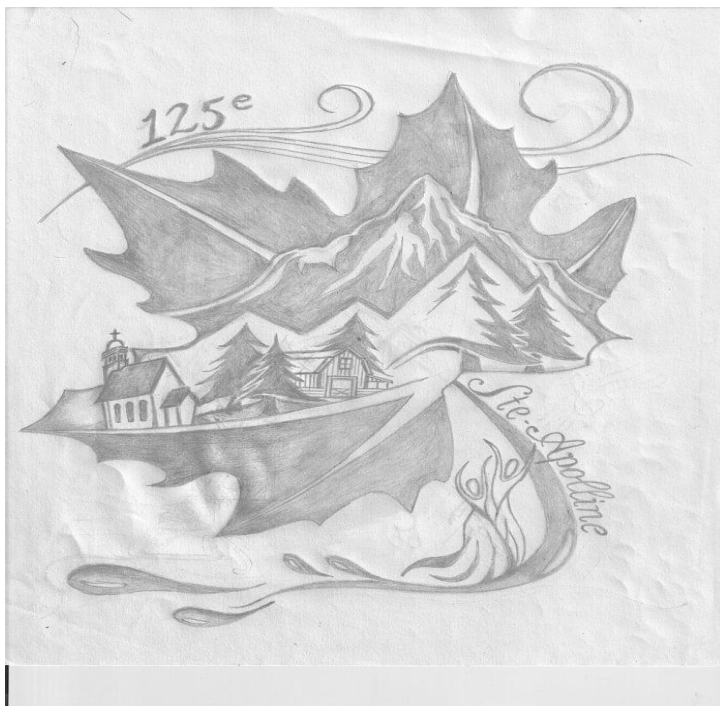
Le comité du livre prépare un livre des 25 dernières années et plus, car tout ce qui nous a échappé dans le centenaire aura une nouvelle chance de se faire connaître. Pour immortaliser notre l'histoire. Les familles qui désirent faire connaître leur ancien et la nouvelle génération qui nous a suivi depuis 2002. Les familles de 10 enfants et plus seront mis en valeur un coin juste pour vous, également 50 ans de mariage que vous soyez résident ou natif de Ste-Apolline fait nous signe on a un coin pour vous gratuitement. Tu as cinq générations fait nous signe un coin pour vous gratuitement. Tu as une vieille photo d'époque ou un document historique, des anecdotes pour agrémenter l'histoire ça nous fera plaisir de l'ajouter. Les familles qui hésitent encore vous avez une histoire à laisser pourquoi pas faire une page avec vos enfants et petits-enfants et arrière c'est un héritage que l'on peut laisser. Il n'y a aucune raison d'hésiter ce livre sera le complément, la suite de celui du centenaire, c'est la mémoire écrite, racontée et imagée de notre histoire, un cadeau pour nous tous et les futures générations. MERCI !



N'hésite pas à nous contacter on peut vous aider

Lucie Gagné 418-469-3867, Karine Nadeau 418-469-3719, Suzanne Bernard 418-469-2330, Johanne Marceau 418-469-2678, Liliane Couture 418-469-0049

On est là pour vous aider, dès que possible réserve ta page famille pour 75 \$ et ça te donne le livre du 125^e



Vous voulez être les premiers à promouvoir le 125^e avec de beaux objets promotionnels fait nous signe

Lucie 418-469-3867,

Johanne 418-469-2678 ,

Également par messenger

Nous en avons en réserve et sinon la commande sera faites rapidement

C'est un moyen de financement pour les fêtes du 125^e

TOURNOI DE BALLE

À SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON



QUAND :
SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026



HEURE :
À SUIVRE, DÉTAILS À VENIR



INSCRIPTION POUR LE TOURNOI DE BALLE
AU PRÈS D'**ADRIEN BOUTIN**
AU 418 508-0617



300 \$ PAR ÉQUIPE,
DÉPÔT DE 100 \$ À L'INSCRIPTION



POUR LE SOUPER :
ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE
COMPÉTITION D'ÉPLUCHETTE
POUR LES ENFANTS !



RÈGLEMENTS DU TOURNOI :



ÉQUIPES DE 10 JOUEURS
(8 HOMMES ET 2 FEMMES)



PARTIES DE 3 MANCHES



TOUS LES FRAPPEURS
PASSENT AU BÂTON
À CHAQUE MANCHE



CHAQUE ÉQUIPE FOURNIT
SON PROPRE LANCEUR



POUR LE RESTE DE LA JOURNÉE,
LES DÉTAILS DES AUTRES ACTIVITÉS
SERONT DÉVOILÉS PROCHAINEMENT.

Argent comptant seulement





FABRIQUE DE SAINTE-APOLLINE

Messes de septembre 2026

Les intentions

MESSSES

25028—06-09-2026—Mémoire de M. Jean-Louis Lachance/ Sa sœur Thérèse

26052—06-09-2026—Mémoire Marco Tanguay / Jean-Paul Nadeau

26069—06-09-2026—Mémoire Ghislain Nadeau / ses tantes Nadeau

25015—21-09-2026—Mémoire défunts Labbé & Bernard/ M. Raynald

SANCTURAIRE :

06-09-2026 En prière avec la Ste-Vierge / Lise Lachance

13-09-2026 Honneur à la Ste-Vierge / Yolande Nicole

20-09-2026 Mémoire de Paul Marceau / Diane & René

27-09-2026 Mémoire de Germain Therrien / Liliane et Diane

SACRÉ CŒUR :

Par Suzanne Bernard & Gilles Turcotte.

Plusieurs changements sont en cours au sein de la Fabrique, Nous réitérons votre attention à ce qui suit :

Les bénévoles du comité de liturgie ainsi que vos marguilliers tiennent à vous assurer qu'ils poursuivront leur implication dans tout ce qui **touche la vie religieuse de la paroisse.**

Nous maintenons également la même implication pour **l'entretien et la gestion du cimetière.**

Le bureau de la fabrique sera situé à l'école pour le 1^{er} septembre.

Le numéro de téléphone demeure le même soit : 418-469-2166

Le Conseil des marguilliers remercie la population pour sa compréhension, son soutien et sa collaboration.

ENCAN *Régulier*

INVITATION À LA POPULATION

Organisé par
La Fabrique de Sainte-Apolline-de-Patton
À LA SALLE MUNICIPALE



DATE ET HORAIRE



Samedi 29 août 2026



Inscription et visite
des objets dès 8 h



Début de l'encan
à 9 h 30



PUBLIC VISÉ

La Fabrique invite l'ensemble des citoyens,
citoyennes, antiquaires et collectionneurs
à participer à cet encan régulier ouvert à tous.



DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

Plusieurs objets provenant de l'église seront
mis en vente au cours d'un encan animé et
accessible à toute la population.

Une belle occasion de découvrir des pièces
uniques, d'encourager votre communauté



La Fabrique remercie *chaleureusement*
la population pour son appui et sa participation.



*Ouvert
à tous!*

Renseignements :
418 469-2166
581 993-2155

ENCANTEUR PROFESSIONNEL :

M. MARTIN FRASER



Un rappel amical

Communication officielle – 27 juillet 2026

Aux citoyens et paroissiens de Sainte-Apolline

Plusieurs changements sont en cours au sein de la **Fabrique de Sainte-Apolline-de-Patton**, et nous souhaitons vous en informer clairement.

Les **bénévoles du comité de liturgie** ainsi que vos **marguilliers** tiennent à vous assurer qu'ils poursuivront leur implication dans tout ce qui touche la vie religieuse de la paroisse :

- Messes
- Accompagnement à la formation chrétienne
- Funérailles avec un prêtre
- Célébrations de la Parole par des laïcs lors d'un décès
- Accompagnement lors des inhumations

Nous maintiendrons également la même implication pour l'entretien et la gestion du **cimetière**, incluant :

- La préparation des inhumations
- Le suivi des dossiers
- L'entretien général du terrain

Changements à venir

- Le **bureau de la Fabrique** sera désormais situé à **l'école** pour le 1er septembre
- Les **messes du 1er dimanche du mois** et du **3e lundi du mois** seront célébrées à la **salle municipale**.
- En cas de modification, l'information sera communiquée :
 - Dans le **feuillet paroissial**
 - Sur notre page Facebook : *Fabrique de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton*

Le numéro de téléphone demeure inchangé : 418-469-2166

Remerciements

Le **Conseil des marguilliers** remercie chaleureusement la population pour sa compréhension, son soutien et sa collaboration.

Par Liliane Couture

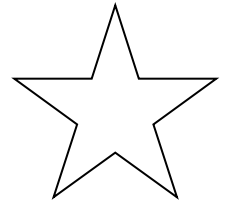


Vente retour à l'école



Sac genre Maxi à 10 \$ et
2 grand sacs à 25 \$

Le mardi et mercredi de 9h00 à 15h00



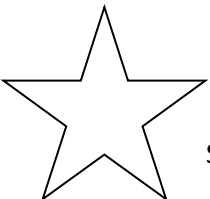
Ouverture les samedis 5 et 19 septembre
de 9 h à 14 h

Un set de matelas 60 po. Très propre

Plusieurs d'articles en vente, viens nous voir

Au 504 principale, Ste-Apolline
En cas d'urgence, vous pouvez toujours nous joindre.
(418) 469-0151

Les bénévoles vous dit Merci



Suite à la vente de garage au 700 principale, un tirage au hasard parmi les visiteurs d'une valeur de 35 \$ a été effectué par Mme Constance et l'heureux gagnant M. Gilles Trherrien, félicitation.

Merci beaucoup à ceux et celles qui sont venu nous visiter et encourager

Brigitte Mercier





EXPO-VENTE

CERCLES DE FERMIERES FÉDÉRATIONS 06 & 10



GALERIES CHAGNON LÉVIS
(En face du Service à la clientèle)

SEPTEMBRE 2026

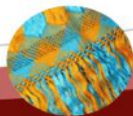
Vendredi 18 septembre 09:30 à 21 heures

Samedi 19 septembre 09:30 à 17 heures

Dimanche 20 septembre 10:00 à 17 heures

*Diverses pièces d'Artisanat
Tricot, tissage, couture, bricolages, laine et autres*

*Une occasion pour vous procurer des pièces uniques
directement auprès des artisanes !*



Bienvenue à toutes et à tous

Passe nous voir on sera là



CENTRE PLEIN AIR
**SAINTE
 APOLLINE**

19 ET 20 SEPTEMBRE 2026

En collaboration avec

Montmagny
 et les Îles



Le Comptoir Artisanal de Sainte-Apolline

Nous serons dans notre local au Centre de Plein Air,

avec tous nos produits locaux fait maison et artisanats de tous genres.

Samedi et dimanche de 10 h à 16 h

Passe nous voir et jaser avec nous, une démonstration de torchon et lavette sur place.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer à un seul endroit

Chronique Les conseils de Sonia

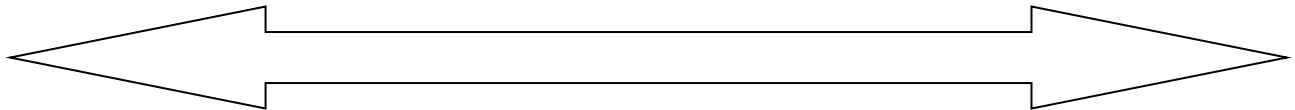


Que dire du mois d'août. C'est le mois idéal pour les transplantations et les divisions de nos vivaces.

Pourquoi, parce que le sol est encore chaud et que la température baisse doucement. Ceci favorise le développement des racines plutôt que du feuillage. Ce qui en fait une période idéale pour transplanter, planter de nouvelles variétés de vivaces. Vous pouvez en profiter pour diviser les plantes qui sont soit trop grosses ou soit fatiguées. Pourquoi pas en profiter pour créer une platebande. N'oubliez pas de bien arroser quand même, lors de la transplantation. Voici quelques végétaux qui apprécient particulièrement une plantation en août: Échinacées Rudbeckies Hémérocailles Hostas Heuchères Sedums Astilbes Il n'est pas nécessaire d'attendre au printemps pour planter! Avec le sol encore chaud, les nuits plus fraîches comme j'ai dit plus haut et souvent un peu plus de pluie, le mois d'août offre d'excellentes conditions pour favoriser un enracinement solide et assurer le succès de vos nouvelles plantations. Il y a aussi le marcottage au sol à faire en août. C'est une technique pour vous faire de nouveaux plants surtout d'arbustes à partir du plant mère. On parle ici d'économie de sous. Cela consiste à plier une tige basse et souple de la plante mère pour l'enterrer partiellement dans la terre. Choisissez une longue tige basse et souple de l'année. Retirez les feuilles sur la partie qui sera sous terre. (Grattez ou faites une légère entaille sur l'écorce pour aider les racines à sortir. C'est la vraie technique, mais moi personnellement je ne le fais pas) Creusez un petit trou de 5 à 10 cm de profondeur. Installez la tige dedans et fixez-la une pierre. Attendez quelques mois (souvent à l'automne ou au printemps suivant) que de vraies racines poussent. Coupez alors sous les racines et planter. Pourquoi ne pas partager avec des amis, amies. N'oubliez pas certains légumes se sèment encore à ce temps-ci. Les radis, les salades, les rabioles, les épinards etc.



Bonne récolte d'automne. Bon jardinage



Ouverture du

Comptoir Artisanal de Ste-Apolline inc.
Au Centre de Plein Air

Du 20 juin au 6 septembre 2026

**Le samedi et dimanche
de 13 heures à 16 :30 h**

Pour info : Johanne Marceau secrétaire-trésorière
jmarceau16@hotmail.com ou 418-469-2678

Viens nous visiter

L'ÉTÉ ACHÈVE ON VOIT DÉJÀ LE CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE.

Comme vous avez vu on a été ouvert plusieurs heures de plus durant l'été, un merci spécial à Sylvie qui avait des disponibilités à nous et vous offrir, elle a fait de belles ventes grâce à vos visites et achats. La fin arrive bientôt le 6 septembre et par la suite le 19-20 sept. Pour la promenade gourmande. Vous avez des demandes spéciale pour vos cadeau Noël, passe ta commande avec tes coordonnées et

on s'occupe de ça



PROCÈS-VERBAL

JUILLET 2026

Le 29 juin 2026 à 19 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 6 juillet 2026 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108, avenue Ouellet, le mardi 6^e jour de juillet 2026 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Aurélie Lapointe, Dominique Bernard et Valérie Boutin conseillères, Messieurs, Michel Desjardins, Mathieu Therrien et Rémi Laprise, conseillers, sous la présidence de M. Bruno Gagné, maire.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

EST ABSENT : aucun

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 1^{er} juin 2026;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
 - Remerciement de l'ÉSSP pour le gala méritas;
 - Assemblée générale d'information, suivi de dossier, 22 juillet 2026, 19 h;
 - Demande du Regroupement Forestier Montmagny-L'Islet;
 - Nouvelle naissance Océane Marceau-Gagné et Billy Guillemette;
 - Demande de la maison des jeunes des frontières du Sud;
 - Demande du Cercle des Fermières;
 - Rappel concernant l'occupation permanente de résidences secondaires et la responsabilité des propriétaires;

6. Rapports des employés et organismes ;
7. Demande de subvention (don);
 - Chevalier de Colomb du quatrième degré;
8. Comptes;
9. Voirie;
10. Discussions diverses :
 - Vente du 385, Principale;
11. Avis de motions et règlements;
12. Varia;
13. Période de questions;
14. Levée de la séance.

Résolution : 01-07-2026

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} JUIN 2026.

Une copie du procès-verbal du 1^{er} juin 2026 a été remis à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

Résolution : 02-07-2026

Il est proposé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU que le procès-verbal du 1^{er} juin 2026 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-07-2026 (Autorisation d'utilisation du terrain et des infrastructures de la municipalité)

ATTENDU QUE le Regroupement forestier Montmagny–L'Islet tiendra les festivités de son 50e anniversaire ainsi que son assemblée générale annuelle (AGA) au cours de la période du 17 au 21 septembre 2026;

ATTENDU QUE le Regroupement forestier Montmagny–L'Islet a demandé à la Municipalité l'autorisation d'utiliser le terrain des loisirs ainsi que certaines infrastructures municipales afin de permettre la tenue de ces activités;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement soumis par l'organisateur identifie les espaces et les infrastructures qui seront utilisés;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de cet événement et souhaite soutenir sa réalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Laprise ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'autoriser le prêt du terrain des loisirs ainsi que des infrastructures municipales nécessaires au Regroupement forestier Montmagny–L'Islet pour la tenue des festivités de son 50e anniversaire et de son assemblée générale annuelle, du 17 au 21 septembre 2026, selon les disponibilités et les modalités convenues avec la Municipalité.
2. Que cette autorisation soit conditionnelle au respect des règlements municipaux en vigueur, ainsi qu'à la remise des lieux dans leur état initial à la fin de l'événement.
3. Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à prendre les mesures nécessaires pour donner effet à la présente résolution. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-07-2026 (Nouvelle naissance)

ATTENDU QUE la Municipalité, dans le cadre de sa Politique familiale, a instauré un programme de soutien aux nouvelles naissances afin de souligner l'arrivée d'un nouvel enfant et de soutenir les jeunes familles établies sur son territoire;

ATTENDU QUE M. Bily Guillemette et Océane Marceau-Gagné ont accueilli un nouvel enfant et satisfont aux critères d'admissibilité du programme municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de 200 \$ à Bily Guillemette et Océane Marceau-Gagné, conformément au Programme de soutien aux nouvelles naissances prévu à la Politique familiale de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-07-2026 (Prêt de la rafale à la maison des frontières du Sud)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton souhaite soutenir les organismes de son milieu dans la réalisation de leurs activités;

ATTENDU QUE l'école est fermée durant la période estivale et que le prêt de la Rafale n'entraîne aucun bris de service ni aucune interruption des activités offertes par la Municipalité sur son territoire;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes des Frontières du Sud a formulé une demande afin d'emprunter la Rafale pour la tenue de ses activités estivales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Aurélie Lapointe et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le prêt de la Rafale à la Maison des jeunes des Frontières du Sud pour la période de la fin des classes (fin juin 26) au retour des classes (fin août 26);
- Que ce prêt soit accordé à titre gratuit;
- Que la Maison des jeunes des Frontières du Sud s'engage à utiliser l'équipement de façon sécuritaire, à le retourner dans le même état qu'au moment du prêt, à assumer les frais de réparation ou de remplacement advenant un bris causé par une mauvaise utilisation ou une négligence, et à veiller à ce que les lieux soient remis dans leur état de propreté initial après chaque utilisation.
- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce prêt. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-07-2026 (Demande du Cercle des Fermières)

Cette résolution sera remise à l'ordre du jour lors d'une séance ultérieure. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-07-2026 (Rappel concernant l'occupation permanente de résidences secondaires et la responsabilité des propriétaires)

ATTENDU QUE la Municipalité constate, depuis les dernières années, une augmentation du nombre de résidences secondaires, chalets ou bâtiments saisonniers occupés de façon permanente ou quasi permanente;

ATTENDU QUE plusieurs de ces bâtiments ont été construits ou autorisés pour un usage saisonnier et pourraient ne pas satisfaire aux exigences réglementaires applicables à une résidence principale, notamment en matière d'urbanisme, de construction, de sécurité incendie, d'installation septique, d'approvisionnement en eau potable, d'accès, de protection de l'environnement ou de tout autre règlement municipal ou provincial applicable;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires aux obligations qui leur incombent relativement à l'utilisation de leur immeuble ainsi qu'au respect de la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE la responsabilité de maintenir un immeuble conforme aux lois et règlements applicables incombe au propriétaire, lequel doit obtenir, lorsque requis, les permis et autorisations nécessaires avant d'effectuer des travaux ou de modifier l'usage d'un bâtiment;

ATTENDU QUE la Municipalité désire rappeler que les services municipaux, les infrastructures et les équipements présents sur son territoire ne sont pas nécessairement dimensionnés ou planifiés pour desservir des bâtiments initialement destinés à un usage saisonnier;

ATTENDU QUE la Municipalité juge opportun d'informer les citoyens afin d'éviter toute ambiguïté quant aux responsabilités respectives de chacun;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Boutin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal rappelle à l'ensemble des propriétaires que l'occupation permanente d'une résidence secondaire, d'un chalet ou de tout autre bâtiment saisonnier doit être conforme aux règlements municipaux, aux lois provinciales ainsi qu'à toute autre norme applicable.

QUE le conseil rappelle qu'il appartient exclusivement au propriétaire de vérifier que son immeuble est conforme à l'ensemble des exigences relatives à son usage, de maintenir cette conformité et d'obtenir les permis ou certificats requis avant toute modification ou changement d'usage.

QUE la présente résolution constitue un avis général d'information et de sensibilisation adressé à l'ensemble des citoyens et ne peut, en aucun cas, être interprétée comme une reconnaissance de droits acquis, une autorisation, une confirmation de conformité ou une approbation de l'occupation permanente d'un bâtiment.

QUE le conseil municipal rappelle également que toute occupation d'un bâtiment en contravention de la réglementation applicable demeure sous la responsabilité du propriétaire et peut faire l'objet des mesures prévues aux règlements municipaux et aux lois en vigueur.

QUE la Municipalité ne pourra être tenue responsable des conséquences découlant de l'utilisation, de l'occupation ou de la non-conformité d'un bâtiment lorsque celui-ci est occupé contrairement aux dispositions réglementaires applicables ou sans les autorisations requises.

QUE la direction générale et le service d'urbanisme soient mandatés pour diffuser le présent avis par les moyens de communication habituels de la Municipalité et pour répondre aux demandes d'information des citoyens concernant les exigences réglementaires applicables à leur propriété. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

7. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 08-07-2026 (Chevalier de Colomb du quatrième degré)

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb du quatrième degré organisent une activité sociale familiale ouverte à toute la population le 26 juillet 2026, au Parc des Optimistes de Cap-Saint-Ignace;

ATTENDU QUE cette activité favorise les échanges, le rassemblement des familles et le dynamisme communautaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite soutenir les organismes qui contribuent à la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Dominique Bernard, ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde une commandite de 25,00 \$ aux Chevaliers de Colomb du quatrième degré afin de soutenir la tenue de cette activité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

COMPTES

LISTE DES COMPTES		
1	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Remises DAS 1 993,46 \$
2	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Remises DAS 5 140,55 \$
3	Service de Cartes Desjardins	Frais annuel, poste et timbres 954,48 \$
4	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Salle 46,15 \$
5	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Internet-Bureau 116,87 \$
6	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Cellulaire 115,61 \$
7	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Rafale 50,25 \$
8	Camélia Bernard	Matériel TDJ 25,29 \$
9	Laurie Doyon	Matériel TDJ 34,21 \$
10	Excavation Martin Mercier	Remplacement ponceau 58 509,44 \$
11	Buropro Citation	Fournitures de bureau 9,00 \$
12	Océane Marceau-Gagné	Nouvelle naissance 200,00 \$
13	Chevaliers de Colomb du quatrième degré	Commandite 25,00 \$
14	Dancause Caroline	Frais déplacement+savon camion incendie 345,02 \$
15	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Salle 23,31 \$
16	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Électricité-Garage 118,72 \$
17	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Caserne 123,02 \$
18	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Rafale 100,50 \$
19	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Hydro-Rafale 127,81 \$
20	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Électricité-Station-Pompage 142,50 \$
21	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Internet-Bureau 80,48 \$
22	A.M.L. Caron Inc.	Compacteur, classe 1-2 tamisé 444,76 \$
23	Buropro Citation Inc.	Fournitures de bureau, nettoyeur et copies 237,01 \$
24	Avantis Coopérative	Jardin communautaire, entretien terrain ba 1 313,45 \$
25	FQM Service, coopérative de solidarité	Rôle en ligne 454,61 \$
26	Novicom technologies Inc.	Temps d'air juillet 45,42 \$
27	C.G.F.A.	Collet ponceau 98,89 \$
28	Marché Asselin et Fils	Essence et certificat cadeau 732,77 \$
29	Régie L'Islet-Montmagny	Transport juin 1 901,91 \$
30	Tremblay Bois Migneault Lemay	Service professionnel 6 905,34 \$
31	Transport Adrien Roy et Filles	Épandage de calcium 8 931,89 \$
32	Enercycle	Enfouissement juin 2 788,11 \$
33	9156-3965 Québec Inc.	Travaux classe 1-2 et 3 1 932,52 \$
34	Les Concassés du Cap	Collecte de juin 8 488,17 \$
35	Medimage	Triangle réfléchissant pompier 89,56 \$
36	6Tem Ti	Abonnement cloud et microsoft 113,08 \$
37	Biogénie Canada Inc.	Compostage 1,58 T 160,18 \$
38	Agro-Enviro-Lab	Analyse eaux usées 301,81 \$
39	Municipalité de Notre-Dame-Du-Rosaire	TDJ Appalaches Reptiles 218,54 \$
40	Simpleclic	Vectorisation du logo 125e 224,20 \$
41	Garage Gilmyr inc.	Inspection-camion-incendie 283,74 \$
42	Echelle C.E.Thibault inc.	Inspection-échelles-incendie 263,10 \$
	Total	104 210,73 \$

Total des salaires du 28 juin au 25 juillet 2026

17 951,19 \$

Résolution : 09-07-2026 (Comptes)

Il est proposé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 240 352.63\$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VOIRIE**10. DISCUSSIONS DIVERSES****Résolution : 10-07-2026 (Vente du 385, Principale)**

ATTENDU que LA MUNICIPALITÉ est propriétaire du lot 3 770 100 au cadastre du Québec avec la résidence ci-dessus construite située au 385, rue Principale, à Sainte-Apolline-de-Patton;

ATTENDU que LES ACHETEURS sont locataires de cet immeuble et qu'ils souhaitent l'acquérir et que la MUNICIPALITÉ est disposée à lui vendre;

ATTENDU qu'aux termes d'un bail effectif, LES ACHETEURS bénéficient d'un crédit applicable à l'achat de l'immeuble de 150 \$ par mois correspondant à 25% du loyer mensuelle et, à la date fixée pour la vente au 28 août 2026, ce crédit équivaut à 5 550\$ (150 \$ x 37 mois);

ATTENDU que LES ACHETEURS pourront bénéficier d'une aide financière de la CDEMM de 4 000 \$ pour l'achat de cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme

Dominique Bernard ET RÉSOLU :

1. LA MUNICIPALITÉ accepte de vendre, en date du 28 août 2026, le lot 3 770 100 qu'elle possède avec la résidence ci-dessus construite, sans garantie légale et aux risques et périls des ACHETEURS, pour un montant de 110 000 \$ dans le contexte où, notamment, la toiture de l'immeuble est à refaire, et ce, aux conditions prévues ci-après;
2. LES ACHETEURS s'engagent à acquérir l'immeuble de LA MUNICIPALITÉ décrit précédemment selon les conditions prévues à la promesse d'achat / vente.
3. LES ACHETEURS sont responsables d'assumer les frais de notaire pour conclure la transaction;
4. LES ACHETEURS acceptent que le bail de location qui vient normalement à échéance le 30 juin 2026 soit prolongé aux mêmes conditions jusqu'à la conclusion de l'acte de vente 28 août 2026, étant entendu que le loyer sera augmenté à compter du 1^{er} juillet 2026 de 18,60 \$ par mois pour le porter à 618,60 \$, les frais de chauffage, d'électricité et le déneigement demeurant aux frais DES ACHETEURS qui demeurent aussi avec la charge d'effectuer l'entretien usuel, comme la tonte du gazon et conserver les lieux loués en bon état jusqu'à la conclusion de l'acte de vente. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. AVIS DE MOTIONS ET RÈGLEMENTS**12. VARIA****13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 11-07-2026 (Levée de la séance)

Il est 20 h 22. Il est proposé par M. Remi Laprise, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Sonia Gagné, DG et Greffière-Trésorière

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

La faune marine (n 1) minuscule

Voici la liste des mots à retrouver dans la grille.

anémone	crabe	huître	palourde
astérie	crevette	mer	patelle
astérine	crustacé	mollusque	poisson
bigorneau	gibule	moûle	étrille
blennie	gobie	méduse	
coque	goëland	oursin	

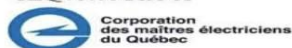
R	G	A	B	I	G	O	R	N	E	A	U	E	E	E
N	M	I	T	T	M	M	B	K	R	R	R	T	I	É
G	P	K	B	G	O	B	I	E	E	T	T	R	C	T
M	B	X	G	U	Q	T	W	M	I	E	É	V	E	R
O	F	L	X	P	L	B	Q	U	V	T	É	U	E	I
L	V	P	E	A	G	E	H	E	S	C	Q	S	F	L
L	O	A	Z	N	C	O	R	A	A	O	U	Q	E	L
U	U	T	V	R	N	C	É	T	C	D	E	N	K	E
S	R	E	C	U	N	I	S	L	É	R	I	J	P	K
Q	S	L	M	C	Q	U	E	M	A	R	B	A	J	K
U	I	L	U	L	R	M	K	M	É	N	M	F	T	Y
E	N	E	E	C	E	L	J	T	M	D	D	M	T	J
A	N	É	M	O	N	E	S	P	O	I	S	S	O	N
X	P	N	X	L	J	A	P	A	L	O	U	R	D	E
O	O	W	B	S	C	R	A	B	E	M	O	U	L	E

copyright © motmotsmots.net 2002 http://www.motmotsmots.net

PRÉV SIECH
Électricité | Climatisation-Chauffage | Réfrigération

418 249-2200

RBQ : 5796-2458-01



Article de septembre 2026

Les accents racontent une histoire

Avez-vous déjà entendu quelqu'un parler et, avant même qu'il ait terminé sa phrase, vous être fait une petite idée de cette personne?

Un accent qui surprend, une façon de prononcer certains mots, une intonation différente de la vôtre... En quelques secondes, votre cerveau peut tirer des conclusions : « Il vient d'ailleurs. » « Elle ne parle pas très bien français. » « Il a un gros accent. » Et si, au lieu de chercher ce qui est différent, on cherchait l'histoire qui se cache derrière cette différence?

Un accent n'est pas un indicateur d'intelligence, de compétence ou de volonté d'intégration. Il nous renseigne surtout sur un parcours linguistique et géographique. C'est une sorte de trace du chemin parcouru. Une trace de l'endroit où cette personne a grandi, des langues qu'elle a entendues, des personnes qu'elle a rencontrées et parfois des pays qu'elle a traversés. L'accent que vous entendez peut témoigner d'un parcours de vie qui ne ressemble tout simplement pas au vôtre.

Et cette diversité ne concerne pas seulement les personnes immigrantes. Le Québec lui-même est traversé par une multitude d'accents et de façons de parler. L'Office québécois de la langue française rappelle d'ailleurs que le français québécois possède ses propres caractéristiques et qu'il s'est développé parallèlement à d'autres variétés de français dans la francophonie.

Pourtant, les préjugés liés à la façon de parler existent bel et bien. L'OQLF utilise même le terme « discrimination basée sur l'accent » pour les comportements qui portent préjudice à une personne en raison de son accent.

Un accent n'est pas quelque chose à corriger avant d'écouter une personne. C'est parfois la première petite fenêtre ouverte sur son histoire. Alors, la prochaine fois que vous en entendrez un, écoutez les mots... mais souvenez-vous aussi du chemin qui les a menés jusqu'à vous.



Belle lettre d'une citoyenne...

Un doux rappel à l'ordre pour tous nous ramener à l'essentiel, dans cette période de flou et de division...
pour espérer mieux avancer ensemble...

Moment de réflexion...

Que représente pour moi l'église de ma paroisse?

L'église, ce n'est pas seulement un endroit pour prier, entendre la messe ou recevoir les sacrements.

C'est beaucoup plus, c'est aussi le lieu où le mot "communauté " prend son vrai sens, un lieu de partage.

C'est ce qu'ont vécu nos ancêtres et les générations qui ont suivi...

Partage des petites joies toutes simples, comme des grands bonheurs.

Mais aussi, et surtout, partage des peines et des grandes épreuves.

Lieu où trouver le réconfort,

Lieu où l'on pouvait sentir la chaleur humaine des personnes qui nous accompagnaient, dans nos douleurs comme dans nos bonheurs,

Lieu où chacun était à l'écoute de l'autre.

Le partage, c'est ce qui a toujours caractérisé nos ancêtres, et l'église était pour eux l'endroit où faire communauté, où vivre ce partage.

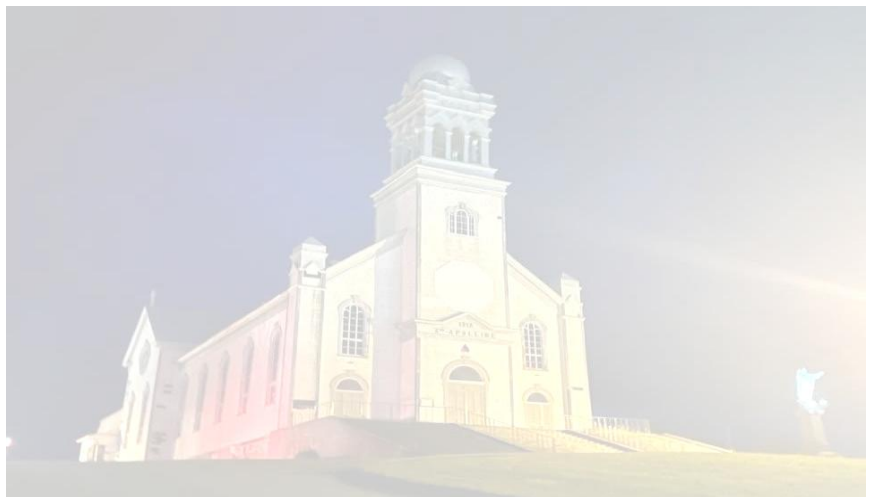
Il est possiblement trop tard pour sauver notre immeuble, mais il ne sera jamais trop tard pour regarder ce que notre église a représenté pour nos ancêtres et pour nous, pour chercher le vrai sens de la "Communauté", de travailler ensemble, partager, se soutenir, se respecter...

Toutes des valeurs qui se perdent, en ces temps de chacun pour soi, où tant de personnes se sentent seules, isolées, abandonnées...

Tout comme nos prédécesseurs, soyons à l'écoute des personnes que nous côtoyons, et moins à l'écoute des réseaux sociaux, qui prônent la division, les jugements et l'intolérance.

Aujourd'hui, nous vivons un deuil. Tout comme par le passé, restons unis et partageons ensemble notre douleur, dans le respect et l'écoute de l'autre.

Mme Florence Drapeau



ET SI ON CHANGEAIT DE QUESTION?

Avant de démolir, sommes-nous certains d'avoir étudié toutes les possibilités?

La municipalité a le pouvoir de décider. Mais **avoir le pouvoir de décider ne signifie pas qu'une décision est automatiquement la meilleure pour l'avenir du village**. La démolition de notre église représente une décision **irréversible**. C'est pourquoi une question mérite d'être posée :

Avons-nous vraiment toutes les informations nécessaires pour prendre cette décision?

Le sondage ne suffit pas

La municipalité invoque notamment un résultat de **74 % en faveur de la démolition**. Mais peut-on vraiment dire que **74 % de la population** veut démolir l'église? Pas nécessairement. Le nombre de répondants, la façon dont le sondage a été réalisé et la formulation des questions doivent être considérés avant de tirer une telle conclusion. Un pourcentage n'est pas automatiquement représentatif de toute une population.

Pour un projet aussi important, les citoyens devraient pouvoir compter sur :

- une information complète et compréhensible;
- une consultation avant la décision;
- une véritable possibilité de proposer des solutions;
- des explications sur ce qui a été retenu ou rejeté.

C'est d'ailleurs l'esprit des recommandations de la Commission municipale du Québec concernant la participation citoyenne.

« La capacité de payer » et « la sécurité »

Oui, ces deux éléments doivent être considérés, mais ils doivent l'être **avec des chiffres et des expertises**, pas seulement avec des inquiétudes. Si conserver l'église coûte trop cher, alors montrons-nous :

- **Combien coûte la conservation?**
- **Combien coûte la démolition?**
- **Combien coûterait un emprunt?**
- **Quelles subventions sont possibles?**
- **Pourrait-on donner une nouvelle vocation au bâtiment?**
- **Pourrait-il générer des revenus?**
- **Combien coûterait l'aménagement du terrain après la démolition?**

Même chose pour la sécurité. Si le bâtiment est réellement dangereux, il faut évidemment agir, mais **dangereux ne signifie pas automatiquement « impossible à sauver »**. Il faut connaître l'état réel du bâtiment, les travaux nécessaires, les mesures de sécurité possibles et le coût de chaque scénario.

- **La peur n'est pas une analyse financière.**
- **La peur n'est pas une expertise technique.**

Les citoyens ne demandent pas qu'on leur promette que conserver l'église ne coûtera rien. Ils demandent qu'on leur **démontre pourquoi la démolition serait la meilleure option**.

Et si on posait une autre question?

Sainte-Apolline connaît un déclin démographique. Entre 2016 et 2021, sa population a diminué de **6,8 %**. Dans ce contexte, devons-nous seulement chercher à réduire les dépenses?

La question à se poser n'est pas plutôt :

« Qu'est-ce qu'on peut créer avec ce que nous avons déjà? »

Une église peut être une dépense.

Mais elle peut aussi devenir un projet.

- Un lieu communautaire.
- Un espace culturel.
- Un attrait pour les visiteurs.
- Un lieu pour de nouvelles activités.
- Un bâtiment qui contribue à l'identité du village.

La vraie question n'est donc peut-être pas :

« Combien coûte notre église? »

Mais plutôt :

« Qu'est-ce que nous voulons faire de Sainte-Apolline dans 10, 20 ou 30 ans? »

Démolir est une décision définitive. Avant de faire disparaître un bâtiment qui appartient à la collectivité, nous croyons que toutes les options raisonnables doivent être comparées sérieusement, chiffres et expertises à l'appui.

Nous ne demandons pas au conseil de penser comme nous. **Nous demandons qu'il démontre qu'il a réellement étudié toutes les possibilités.** Parce qu'un village ne se revitalise pas seulement en réduisant ses dépenses.

Parfois, il faut aussi avoir le courage d'investir dans ce qu'il pourrait devenir.

Alors, que voulons-nous pour Sainte-Apolline?

Laisser aller notre déclin? OU chercher, ensemble, à l'inverser?

C'est peut-être la véritable question que nous devrions nous poser avant de démolir.



RECETTE DE MUFFINS SANTÉ

INGRÉDIENTS

1½ TASSE ET DEMIE DE FARINE BLANCHE

1½ TASSE ET DEMIE DE FARINE DE BLÉ OU (D'ÉPAUTRE, SARASSIN, GRUAU.) ETC

2 CUIL À THÉ DE POUDRE À PÂTE

1 CUIL À THÉ DE SODA

½ CUIL À THÉ DE SEL

½ TASSE DE SUCRE

½ TASSE DE GRAINES DE LIN MOULUES

¼ TASSE DE NOIX

¼ TASSE D'AMANDE GRILLÉS

2 ŒUFS

1 CUIL À THÉ DE VANILLE

¼ CUIL À THÉ D'ESSENCE D'AMANDE (FACULTATIF)

½ TASSE DE SIROP D'ÉRABLE

¼ TASSE D'HUILE D'OLIVE

½ TASSE D'EAU OU DE THÉ VERT

1 BOÎTE D'ANANAS BROYÉS

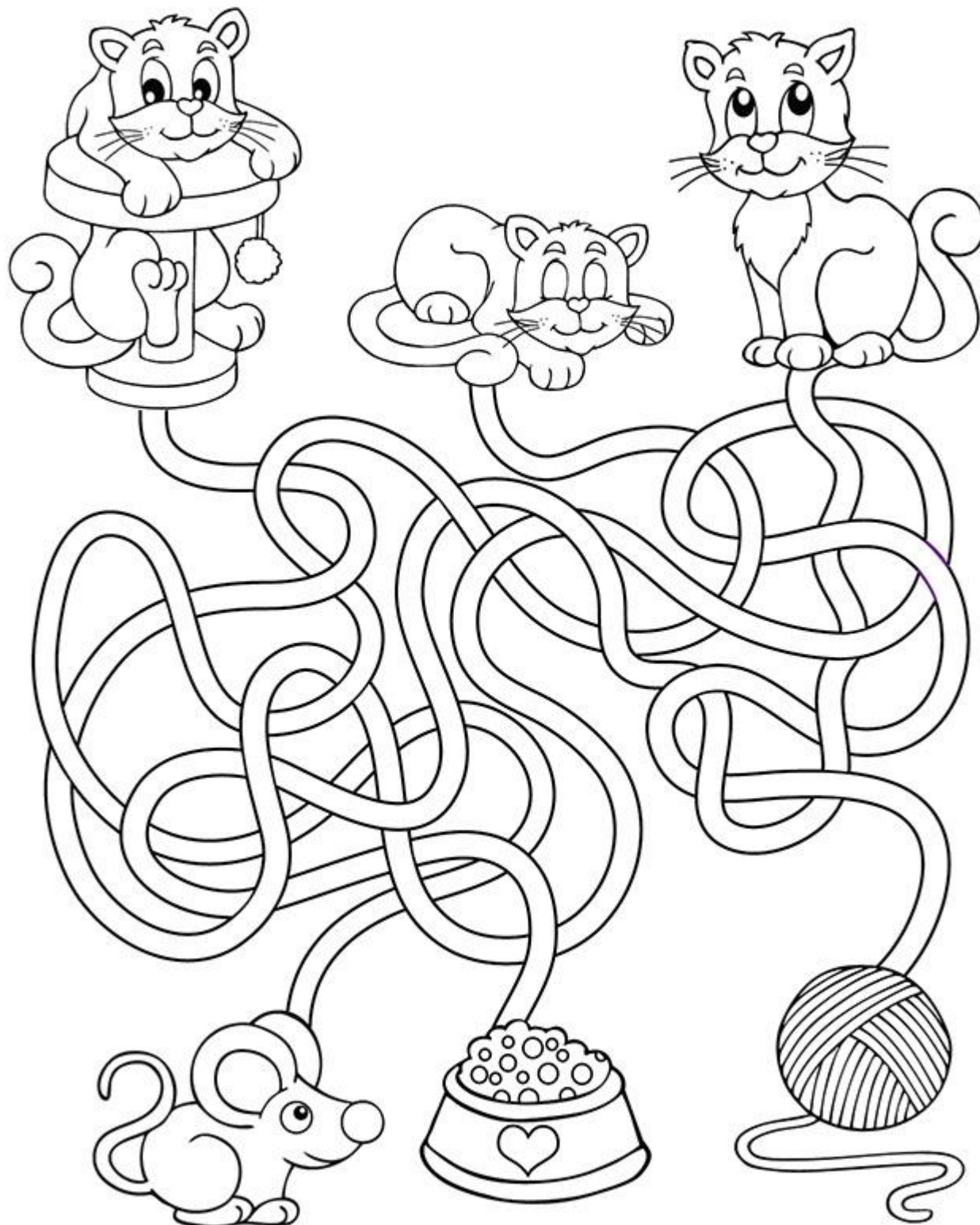
Dans un grand bol mélanger les ingrédients secs et brassé.

Dans un autre bol mélangés les ingrédients liquides battre les œufs ajouter les autres ingrédients liquides. Mélanger les ingrédients liquides aux ingrédients secs

Mettre dans des moules à muffins au four chauffer à 350° degrés pendant 30 minutes ou jusqu'à ce que les muffins soit dorés.

Bon appétit

Avec des crayons de trois couleurs différentes,
trace le chemin qui conduira chaque chat vers son occupation favorite.



lululataupe.com 

Merci



**Municipalité de
Sainte-Apolline-de-Patton**

105, route de l'Église
Sainte-Apolline-de-Patton
(Québec) G0R 2P0

Tél.: 418 469-3031
Télec.: 418 469-3051
info@sainteapollinedepatton.ca



**PÉTROLE
MONTMAGNY inc.**

Vente et distribution de produits pétroliers

247, boulevard Taché Ouest, Montmagny (Québec) G5V 3R8
T 418 248-1116 F 418 248-2857
petmont@telus.net



JEAN NORMAND
116, avenue Sainte-Julie
Montmagny (Québec) G5V 2M1
T : 418 248-0545
Sans frais : 1 888 248-0545
lnormand@laurentnormand.ca
www.laurentnormand.ca



Marty
réparation d'électros

Réparation à domicile de gros électroménagers
Vente et achat d'appareils usagés
Service jour, soir, fin de semaine
MRC de Montmagny et de L'Islet

martinsth72@hotmail.com
301 Taché Ouest
St-Marcel, G0R 3R0

MartinSt-Hilaire
418.356.5882



**AML
CARON**

Excavation - Gravier - Terre - Fosse septique

75, 7e Rang Ouest
St-Marcel, QC G0R 3R0
info@amlcaron.com
www.amlcaron.com
RBQ: 5671-3647-01

Robin Caron
418-241-8592
Antoine Caron
418-291-1555
Samuel Caron
418-356-6509



Le Bistreau d'érable

Produits d'érable
Cabane à sucre familiale

Jérôme Sauvageau et Noémie G. Régnier
50, Rang 6 Ouest, Sainte-Lucie-de-Beauregard, (Québec) G0R 3L0
418 223-3832 bistreauderable.com bistreauderable@hotmail.com



Bon Printemps!

MATHIEU RIVEST
DÉPUTÉ DE CÔTE-DU-SUD
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

418 234-1893 | (Sans frais) 866 774-1893
Mathieu.Rivest.CDS@assnat.qc.ca

CRÉER
DYNAMISER
SOUTENIR

• LES MARCHÉS •
Tradition

Ouvert
Lundi au samedi de 7h30 à 21h
Dimanche de 8h à 21h

518, route 216
Saint-Paul-de-Montminy

Marché Asselin & Fils

- Épicerie
- Boucherie
- Spécialités: produits maison
- SAQ
- Valideuse
- Poste d'essence Shell
- Remplissage Propane
- Permis de chasse et pêche

Tél: 418-469-2424
Fax: 418 469 2929
marche.asselin@gmail.com

Comme vous voyez il y a de la place pour vous ,

GILLES TURCOTTE ET SUZANNE BERNARD

BONNE CONTINUITÉ AU JOURNAL

*Présent
pour vous!*

BERNARDGENEREUX.CA

BERNARD GÉNÉREUX

DEPUTÉ | CÔTE DU SOUL - RIVIERE DU LOUP
BATAVIA - TERNIQUET



VINCENT BÉLANGER
THANATOLOGUE - PROPRIÉTAIRE

MONTMAGNY
31, AVENUE DE LA FABRIQUE
(QUÉBEC) G5V 2J3
TÉLÉPHONE: 418 248-1363

SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE
105, RUE PRINCIPALE
(QUÉBEC) G0R 3S0
TÉLÉPHONE: 418 884-3682

TÉLÉCOPIEUR: 418 248-9369
SANS FRAIS: 1 800 706-1363
INFO@RESIDENCEBOULANGER.COM



**pour tous vos besoins
en assurance**

1 800 463-0705

PROMUTUEL
ASSURANCE



Sylvain Lachance



**Travailleur
Autonome**

Créations artisanales
(418) 291-4330

Gravures CNC et Laser sur
mesure bois et acrylique
Création de plaques et
objets personnalisés



Cercle de Fermières de Sainte-Apolline-de-Patton

101 rue des Loisirs, Ste-Apolline-de-Patton, G0R 2P0

Pour informations:

*Sylviane Langlois, secrétaire: 418-234-6163 ou
syl_lang@hotmail.com

*Johanne Marceau, trésorière: 418-469-2678 ou
jomarceau16@hotmail.com

Depuis 1975 dans notre milieu



Comptoir Artisanal Ste-Apolline inc.

101, rue des loisirs

Ste-Apolline-de-Patton

G0R 2P0

Pour info : jomarceau16@hotmail.com

sept-26

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2 bac vert	3	4	5 Friperie ouverte de 9 à 14 h et Tournoi balle
6 Fête du travail	7	8	9 Bac Mat org	10	11	12
13	14 Conseil Municipal 19h30	15	16 bac vert	17	18 Cercle de Fermières au Galerie Chagnon jusqu'à dimanche	19 Promenade gourmande au CPA et Comptoir Artisanal
20 Promenade gourmande au CPA et Comptoir Artisanal	21	22	23 Bac récupération	24	25	26
27	28 Collecte de Monstres	29	30 bac vert			
âge d'Or tous les mercredis dès 12h30. Biblio tous les mercredis de 18h30 à 20 h Friperie le mardi et mercredi de 9 h à 15 h						